

PREAVIS MUNICIPAL
No 01/2018
AU CONSEIL GENERAL

Concernant les comptes 2017

DELEGUE MUNICIPAL : M. Frédéric REY

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'art. 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956, la municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes de l'année écoulée et de les soumettre à votre approbation.

Dans sa séance du 14 mai 2018, la municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'année 2017. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 3'695'029.21 et laisse apparaître un excédent de recette de CHF 14'961.17 après attribution aux amortissements pour un montant de CHF 249'763.83 dont CHF 160'000.- d'amortissements extraordinaires pour le chapitre « Routes » et la création d'un fonds de réserve de CHF 100'000.- pour le nouveau plan parcelle d'affectation (PGA). Ce résultat est meilleur que les projections budgétaires qui prévoyait un excédent de charges de CHF 76'720.-.

Ce résultat positif s'explique principalement comme suit :

- Globalement, la gestion des affaires courantes propre à la commune est maîtrisée conformément au budget.
- Des recettes fiscales plus importantes que prévue. L'augmentation du taux d'imposition de 2%, acceptée par le Conseil Général en septembre 2016, déploie ses effets positifs pour la première fois dans les comptes 2017 est l'une des raisons.
- Des entrées d'impôts conjoncturelles non budgétés de CHF 214'000.-.
- Au niveau des factures cantonales (péréquation, facture sociale, réforme police), nous avons eu un retour financier important de CHF 225'628.- sur le décompte 2016. Ce retour est à nuancer car nous devons compter avec une augmentation des dépenses 2017 de ce poste de CHF 222'085.- par rapport au budget.

En conclusion, nous prions le Conseil Général de Signy-Avenex de bien vouloir,

LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY-AVENEX

Vu le préavis municipal 01/2018 – concernant les comptes 2017

Où le rapport de la commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement mis à l'ordre du jour,

D'accepter le préavis no 01/2018 – concernant les comptes 2017 tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : La Secrétaire :

F. Rey

M. Bardel

Signy, le 14 mai 2018